

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 7 juillet 2020

L'an deux mil vingt et le sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, Mme FILET Marie-Claude, Mme GARREAU Elisabeth, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOUD Christian Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, Mme PALLOT Irène

Secrétaire de séance : Mme SANJUAN Catherine

**1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2020 :**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2020.*

**2 – CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Chaque année, la commune de Grièges met à la disposition de la communauté de communes le local jeunes avec le jardin, le city-stade, le stade municipal, les vestiaires et douches du stade et la cuisine de la cantine, pour l'accueil des enfants inscrits au centre de loisirs. Une convention doit être signée pour la période du 30 juillet au 24 août 2020.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** la signature de la convention d'occupation des locaux avec la communauté de communes.*

**3– DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :**

Le conseil communautaire de la communauté de communes de la Veyle est organisé en commissions pour lesquelles chaque commune doit désigner un représentant.

COMMISSION TOURISME ET CULTURE : axée sur l'attractivité, la valorisation et l'animation du territoire pour les habitants et les touristes :

- Mme Irène PALLOT

COMMISSION SERVICES AUX PUBLICS ET AUX FAMILLES : axée sur l'élaboration du projet social et éducatif de territoire, de la politique petite enfance et jeunesse :

- Mme Marie-Claude FILET

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET MOBILITES : axée sur le Plan Climat Air Energie Territorial (économie d'énergie, énergie renouvelables, développement des mobilités alternatives) :

- Mme Annick GREMY

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :  
pour la planification et le développement du territoire, PLUI, politique de l'habitat :

- M. Christian PACCOUD

COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT : gestion des cycles naturels et domestiques de l'eau  
pour préserver la ressource

- M. Raymond CUERQ

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** l'ensemble des représentants de la commune au sein des commissions du conseil communautaire, désignés ci-dessus.*

#### **4 – RETROCESSION DE PARCELLES AU DOMAINE PUBLIC :**

Afin de, principalement, procéder au réaligement de la voie publique ou en vue de la réalisation soit de trottoirs, soit de chemins piétonniers, la commune peut demander la rétrocession de parcelles à l'occasion de ventes, la rétrocession se faisant à l'euro symbolique.

A ce jour, 3 parcelles sont concernées :

C1582 : route des Croix vieilles

C1505 : route des croix vieilles

C2719 : rue du stade

Les parcelles C1582 et C2719 ne posent pas de difficulté.

La parcelle C1505 rencontre un problème de succession qu'il conviendrait de régulariser par deux actes notariés dont le coût s'élèverait à environ 800 €, en sus du coût de l'acte administratif.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

- **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles C 2719 et C1582, respectivement de 111 m<sup>2</sup> et 99m<sup>2</sup> à l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les actes administratifs afférents.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, **ACCEPTE** de payer les frais notariés nécessaires à la régularisation de la succession de la parcelle C1505.*

#### **5- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR :**

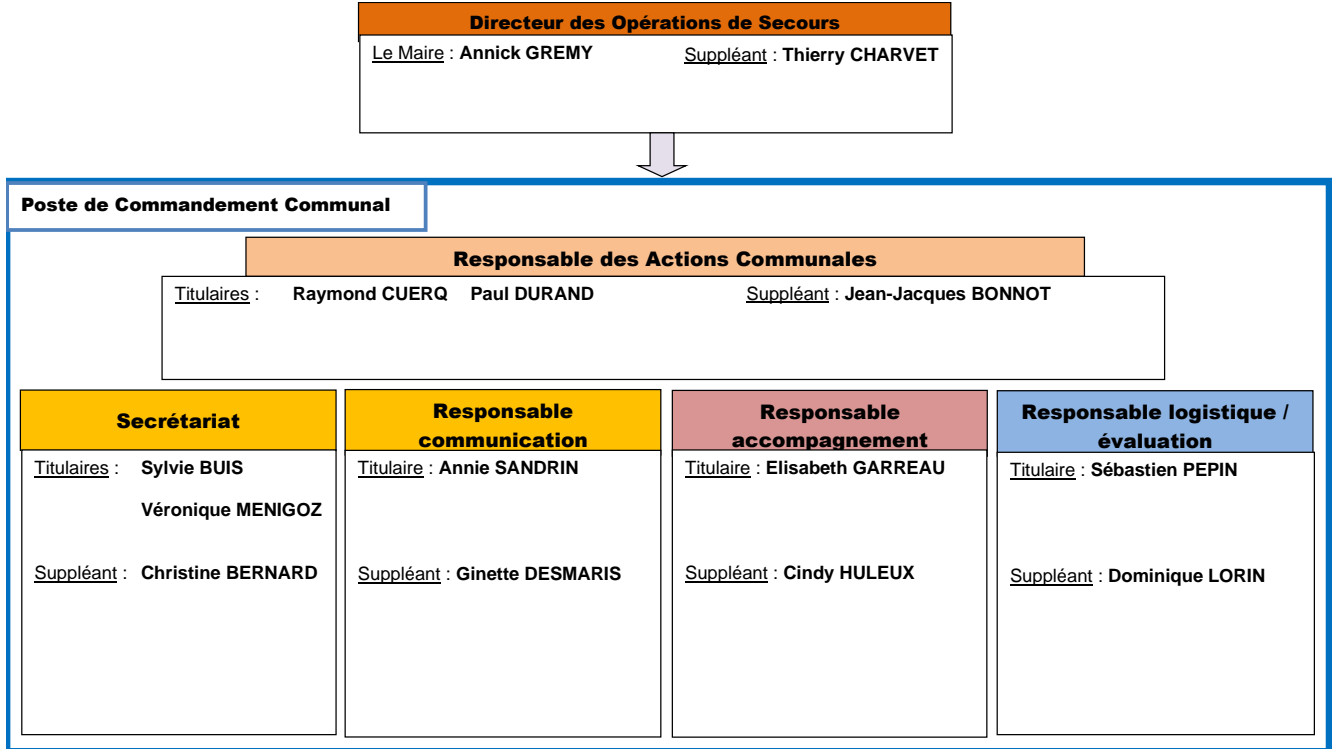
Mme le Maire expose que conformément à l'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les 6 mois de son installation. Mme le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement préalablement transmis à chaque conseiller. Ce règlement fixe notamment les modalités d'organisation du conseil municipal, les conditions d'organisation des débats, les commissions communales, etc.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ADOPTE** le règlement intérieur dans les conditions exposées par Mme Le Maire.*

## **6 – MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :**

Le plan de sauvegarde est un document qui détermine les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il est nécessaire de procéder à sa mise à jour régulièrement et notamment en cas de changement d'équipe communale. Le Poste de Commandement de Crise et l'annuaire de crise, en particulier, doivent être actualisés.



*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** la mise à jour du plan communal de sauvegarde présentée.*

## **7– REVISION DES TARIFS DU CIMETIERE :**

Les tarifs du cimetière n'ont pas été révisés depuis 2016. Il convient de les mettre à jour pour couvrir les frais d'aménagement du cimetière et, notamment, la réalisation de nouvelles cavurnes, type de sépultures de plus en plus demandé.

A ce jour, 73 concessions sont disponibles et 30 concessions sont expirées et susceptibles d'être reprises par la commune.

2020	Tarif en fonction de la durée du contrat		
	15 ans	30 ans	50 ans
Concession	100 € (uniquement pour les renouvellements)	200 €	300 €
Cavurne	600 €	800 €	1 000 €
Colombarium	500 €	700 €	900 €
Pose d'un plaque au jardin du souvenir	60 €	120 €	180 €
Dispersion des cendres	50 €		

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** l'application des nouveaux tarifs du cimetière à compter de ce jour.*

### **8 – ACHAT D'UNE TONDEUSE :**

La tondeuse actuelle a été achetée en 2014, cependant, de gamme semi-professionnelle, elle nécessite de plus en plus de réparations.

3 devis ont été demandés, pour une tondeuse autoportée, de lame de coupe 120 et homologuée route pour éviter le transport par remorque.

La marque ISEKI étant une marque de référence, la proposition de Jardins et Loisirs est celle recommandée.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** l'achat de la tondeuse de marque ISEKI auprès de Jardins et Loisirs de Pont-de-Veyle pour un coût total de 13 836.94 € TTC*

### **9 – CONTRAT DE MAINTENANCE DES PORTES SECTIONNELLES DU LOCAL TECHNIQUE :**

A la suite de la panne de fermeture de la porte sectionnelle du local technique, il est apparu que la commune ne disposait pas de contrat de maintenance ni sur les différentes portes sectionnelles de la commune.

Il convient donc d'en conclure un afin de pouvoir pallier rapidement aux réparations lorsque nécessaire.

A ce jour, seul Val de Saône Automatismes à Charnay les Maçon propose un contrat à 109 € HT/an par porte sectionnelle soit au total 654 € HT/an pour les six portes sectionnelles de la commune.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** la signature d'un contrat de maintenance des portes sectionnelles de la commune auprès de Val de Saône Automatismes pour un coût total de 654 € HT par an.*

### **10 – GARANTIE D'EMPRUNT POUR LA SEMCODA :**

La SEMCODA demande la garantie pour moitié au département et à la commune de Grièges pour la réalisation d'un emprunt de 485 700 €.

La finalité de cet emprunt n'étant pas clairement précisée, le Conseil Municipal ne se prononce pas et demande des explications supplémentaires pour statuer.

### **11 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL :**

Mme le Maire présente les comptes administratifs de l'exercice 2019 pour le budget de la commune, qui ont été approuvés par le Conseil Municipal du 20 février 2020.

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Exercice 2019</b>	728 740.66	1 282 670.16	448 621.42	616 917.60	1 177 362.08	1 899 587.76
<b>Résultat de clôture</b>		553 929.50		168 296.18		722 225.68
<b>Reste à réaliser</b>			727 509.00	37 620.00	727 509.00	37 620.00
<b>Totaux cumulés</b>	728 740.66	1 282 670.16	1 176 130.42	654 537.60	1 904 871.08	1 937 207.76
<b>Résultats définitifs</b>		553 929.50	521 592.82			32 336.68

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2019, et statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2019 aux budgets 2020, sur proposition de Mme le Maire,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :*

#### **Budget principal :**

Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2019	553 929.50 €
- virement à la section d'investissement (repris au cpt 1068)	521 992.82 €
- Affectation à l'excédent reporté (repris au cpt 002)	32 336.68 €

### **12 – SUBVENTIONS COMMUNALES :**

Madame le Maire présente les demandes de subventions 2020 :

OGEC	12 100	20 élèves
Fleurissement Grièges	1 700	
Comité des fêtes Grièges	177	
Maison Familiale Rurale Bâgé-le-Châtel	50	1 élève
Maison Familiale Rurale Pont de Veyle	100	2 élèves
Maison Familiale Rurale la Vernée de Péronnas	50	1 élève
Maison Familiale Rurale de Chaumont	50	1 élève
Etablissement Régional d'Enseignement Adapté "Claude BROSSE" - Charnay-les-Mâcon	150	3 élèves
Centre Interprofessionnel de formation d'Apprentis Jean Lameloise de Mercurey	200	4 apprentis
Chambre des métiers et de l'artisanat Bourg-en-Bresse	250	5 apprentis
Alerte Replonges	180	
Académie de la Dombes	50	
Jeunes Sapeurs Pompiers de Pont-de-Veyle	100	2 Jsp

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le versement des subventions communales 2020 présentées ci-dessus.*

### **13 – BUDGETS PRIMITIFS 2020 : ZAC DU LOGIS ET COMMUNE :**

Mme le Maire et Mme Annie SANDRIN, adjointe en charge des finances, présentent les projets de budgets 2020 élaborés avec la commission des Finances et présentés à M. PERRET, trésorier de Saint-Laurent-sur-Saône.

#### **Budget principal :**

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits de fonctionnement	1 087 323	1 054 987
Résultat de fonctionnement 2019 reporté		32 336
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>1 087 323</b>	<b>1 087 323</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits d'investissement	1 128 243	959 947
Solde d'exécution 2019 reporté		168 296
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>1 128 243</b>	<b>1 128 243</b>

**Budget Zac du Logis :**

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits de fonctionnement	583 169	276 191
Résultat de fonctionnement 2019 reporté		306 978
Total de la section de fonctionnement	<b>583 169</b>	<b>583 169</b>
<b>Section investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits d'investissement	381 413	461 604
Solde d'exécution 2019 reporté	80 191	
Total de la section	<b>461 604</b>	<b>461 604</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** les budgets primitifs 2020 de la commune et de la ZAC du Logis.*

**14 – QUESTIONS DIVERSES :**

Les prochains conseils municipaux auront lieu

Le 10 juillet 2020 à 20h30, à la salle de la mairie (port de masque obligatoire).

Le 15 septembre 2020

Le 20 octobre 2020

Le 17 novembre 2020

Le 15 décembre 2020

Séance levée à 00h05

*A GRIEGES, le 9 JUILLET 2020*

*Le Maire, Annick GREMY*